

Émetteur

AUDIS SN

3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868

Email: contact@audis.fr

Adressé à

DISTRISERVICES 41

STOCKEZ VOUS MÊME - DISTRISERVICE 41
33 RUE ANDRÉ BOULLE
41000 BLOIS

Numéro TVA: FR31824087530

SIREN: 824087530

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3005 - ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	62,70	20	30%	877,80
3006 - ESPRESSO SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	63,60	15	30%	667,80
3020 - ROYALCAO AROME CACAO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	62,70	5	30%	219,45
3030 - CAPPUCCINO CARAMEL X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	5	30%	240,45
3045 - POTAGE POULET PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	5	30%	240,45
3047 - VELOUTE CHAMPIGNONS & CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	2	30%	96,18

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)

Total HT	2 342,13
Total TVA 5,5%	128,81
Total TTC	2 470,94
Payé	2 470,94
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
02/03/2024	2 470,94	Ordre de prélèvement	T240301

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'acquéreur réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.